



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental <http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 7

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
AISSY SUR ARMANÇON	Place Mairie	07:40	ANCY LE FRANC	Ecole	16:45	12:05
PERRIGNY SUR ARMANÇON	Monument	07:45	ANCY LE FRANC	Collège	16:55	12:15
CRY SUR ARMANÇON	Place de l'église	07:50	CUSY	Abri bus	17:10	12:20
NUITS SUR ARMANÇON	Place de la Gare	07:55	NUITS SUR ARMANÇON	Place de la Gare	17:20	12:30
CUSY	Abri bus	08:05	CRY SUR ARMANÇON	Place de l'église	17:30	12:40
ANCY LE FRANC	Collège	08:12	PERRIGNY SUR ARMANÇON	Monument	17:35	12:45
ANCY LE FRANC	Ecole	08:15	AISSY SUR ARMANÇON	Place Mairie	17:40	12:50

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'heure de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : **Emeline DUPLESSY**

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental <http://www.lyonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 10

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
RAVIERES	Mairie	07:55	ANCY LE FRANC	Ecole	16:50	12:05
CHASSIGNELLES	Ecole Place Mairie	08:05	ANCY LE FRANC	Collège	17:00	12:20
ANCY LE FRANC	Collège	08:10	CHASSIGNELLES	Place Mairie	17:05	12:25
ANCY LE FRANC	Ecole	08:15	RAVIERES	Mairie	17:15	12:35

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.lyonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 11

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
SAMBOURG	Mairie	07:38	ANCY LE FRANC	Collège	17:00	12:20
VIREAUX	Place Mairie	07:43	ANCY LE LIBRE	Ecluse	17:08	12:28
LEZINNES	Hotel de la gare	07:48	ANCY LE LIBRE	Abri	17:10	12:30
LEZINNES	Lot. Les Craies Abri	07:50	ARGENTENAY	Abri bus pt Armançon	17:17	12:37
ARGENTENAY	Abri bus pt Armançon	07:54	LEZINNES	Lot. Les Craies Abri	17:21	12:41
ANCY LE LIBRE	Abri	08:01	LEZINNES	Hotel de la gare	17:23	12:43
ANCY LE LIBRE	Ecluse	08:03	VIREAUX	Place Mairie	17:28	12:48
ANCY LE FRANC	Collège	08:10	SAMBOURG	Mairie	17:33	12:53

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.lyonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 12

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
PACY SUR ARMANÇON	Abri place Pâtis	07:40	ANCY LE FRANC	Ecole	16:50	12:10
ARGENTEUIL SUR ARMANÇON	Abri place Lavoir	07:44	ANCY LE FRANC	Collège	17:00	12:20
VILLIERS LES HAUTS	Place Mairie	07:54	FULVY	Abri Mairie	17:08	12:28
FULVY	Abri Mairie	08:02	VILLIERS LES HAUTS	Place Mairie	17:16	12:36
ANCY LE FRANC	Collège	08:10	ARGENTEUIL SUR ARMANÇON	Abri place Lavoir	17:26	12:46
ANCY LE FRANC	Ecole	08:15	PACY SUR ARMANÇON	Abri place Pâtis	17:30	12:50

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.

L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.

**A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars
uniquement s'ils figurent sur les listings
du Service des Transports fournis aux chauffeurs.**



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.lyonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 13

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
JULLY	La Maine - 2 Grande Rue	07:54	ANCY LE FRANC	Ecole	16:50	12:10
JULLY	Les Forges - 1 rue de la Liberté	07:58	ANCY LE FRANC	Collège	17:00	12:20
STIGNY	Abri - 28 Grande Rue	08:05	STIGNY	Abri - 28 Grande Rue	17:05	12:25
ANCY LE FRANC	Collège	08:10	JULLY	Les Forges - 1 rue de la Liberté	17:12	12:32
ANCY LE FRANC	Ecole	08:15	JULLY	La Maine - 2 Grande Rue	17:16	12:36

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 277

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
SENNEVOY LE HAUT	Place	07:20	ANCY LE FRANC	Collège	16:55	12:15
SENNEVOY LE BAS	Abri	07:23	PIMELLES	Place	17:05	12:25
GIGNY	Place du lavoir	07:27	CRUZY LE CHATEL	Place de l'église	17:10	12:30
CRUZY LE CHATEL	Paisson	07:34	CRUZY LE CHATEL	Garage Lucas	17:12	12:32
CRUZY LE CHATEL	Place de l'église	07:40	CRUZY LE CHATEL	Paisson	17:16	12:36
PIMELLES	Place	07:45	GIGNY	Place du lavoir	17:23	12:43
ANCY LE FRANC	Collège	08:10	SENNEVOY LE BAS	Abri	17:27	12:47
			SENNEVOY LE HAUT	Place	17:30	12:50

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'heure de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
 Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
 Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 302						
Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
SAMBOURG	Mairie	07:55	LEZINNES	Ecole	16:33	11:33
VIREAUX	Ecole	08:00	ARGENTENAY	Abri bus pont	16:37	11:37
PACY SUR ARMANÇON	Patis	08:07	PACY SUR ARMANÇON	Patis	16:52	11:52
ARGENTENAY	Abri bus pont	08:22	VIREAUX	Ecole	16:57	11:57
LEZINNES	Ecole	08:27	SAMBOURG	Mairie	17:04	12:04

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'heure de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les
cars uniquement s'ils figurent sur les listings
du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental <http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 314

<i>Aller = Changement par rapport à 2016-2017</i>		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
PIMELLES	Place de l'église	08:12	CRUZY LE CHATEL	Ecole	16:35	12:05
GLAND	Place	08:17	CRUZY LE CHATEL	Paiison	16:42	12:12
SENNEVOY LE HAUT	Ferme de la Montagne	08:25	PIMELLES	Place de l'Eglise	16:49	12:19
SENNEVOY LE HAUT	Place	08:30	GLAND	Place	16:54	12:24
SENNEVOY LE BAS	Place	08:32	SENNEVOY LE HAUT	Ferme de la Montagne	16:59	12:29
GIGNY	Place du lavoir	08:35	SENNEVOY LE HAUT	Place	17:03	12:33
CRUZY LE CHATEL	Paiison	08:43	SENNEVOY LE BAS	Place	17:05	12:35
CRUZY LE CHATEL	Ecole	08:50	GIGNY	Place du lavoir	17:08	12:38

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.lyonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 334

Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
RUGNY	Place	08:14	CRUZY LE CHATEL	Ecole	16:30	12:05
VILLON	Place de l'église	08:20	CRUZY LE CHATEL	Ecole	16:35	12:10
ARTHONNAY	Panfol	08:26	ARTHONNAY	Mairie	16:45	12:20
ARTHONNAY	Mairie	08:30	ARTHONNAY	Panfol	16:50	12:25
CRUZY LE CHATEL	Ecole	08:46	VILLON	Place de l'Eglise	16:55	12:30
CRUZY LE CHATEL	Ecole	08:50	RUGNY	Place de l'Eglise	17:00	12:35

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.

L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.

**A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars
uniquement s'ils figurent sur les listings
du Service des Transports fournis aux chauffeurs.**



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental <http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 391

Aller		L M J V	Me	Retour		L M J V	Me
VEZINNES	Abri bus	08:25	08:10	TONNERRE	Ecoles des Lices	16:20	11:35
TONNERRE	Ecoles des Lices	08:40	08:25	VEZINNES	Abri bus	16:35	11:50

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.

L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.

A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 412

	Aller	L M Me J V		Retour	L M J V	Me
MELISEY	Chamelard - Place (24 route de Coussegrey)	07:54	TANLAY	Ecole	15:55	11:45
MELISEY	Abri place de la Mairie	07:57	COMMISSEY	Centre de loisirs	15:58	11:48
ST-MARTIN-SUR-ARMANÇON	Abri X D118/D952	08:07	TANLAY	Ecole	16:01	11:51
BAON	Eglise	08:17	ST-VINNEMER	Ecole	16:05	11:55
COMMISSEY	Centre de loisirs	08:27	BAON	Eglise	16:15	12:05
TANLAY	Ecole	08:30	ST-MARTIN-SUR-ARMANÇON	Abri X D118/D952	16:25	12:15
ST-VINNEMER	Ecole	08:34	MELISEY	Abri place de la Mairie	16:35	12:25
TANLAY	Ecole	08:38	MELISEY	Chamelard - Place (24 route de Coussegrey)	16:38	12:28

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
**A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars
uniquement s'ils figurent sur les listings
du Service des Transports fournis aux chauffeurs.**

	Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :
	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE" <u>Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY</u> Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr</p>

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 437						
Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
MOLOSMEs	Mairie	08:15	TONNERRE	Ecole A. Maire	16:05	11:25
TONNERRE	Ecole A. Maire	08:23	TONNERRE	Ecole E. Bernard	16:10	11:30
TONNERRE	Ecole E. Bernard	08:26	MOLOSMEs	Mairie	16:18	11:38
TONNERRE	Petit Béru	08:30	TONNERRE	Ecole L. Pasteur	16:30	11:50
TONNERRE	Ecole L. Pasteur	08:50	TONNERRE	Petit Béru	16:38	11:58

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'heure de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental <http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 473

Aller		L M J V	Me	Retour		L M J V	Me
COLLAN	Mairie	08:15	08:00	TONNERRE	Ecoles des Lices	16:20	11:35
TISSEY	Abri bus	08:20	08:05	COLLAN	Mairie	16:38	11:53
SERRIGNY	Place Fontaine	08:25	08:10	TISSEY	Place des Fêtes	16:45	12:00
TONNERRE	Ecoles des Lices	08:40	08:25	SERRIGNY	Place Fontaine	16:50	12:05

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'heure de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.

L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.

A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
 Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
 Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 474							
Aller		L M J V	Me	Retour		L M J V	Me
TONNERRE - Les Mulots	Arrêts déplacés à l'entrée d'Yrouerre au croisement des D51 et D144	08:25	08:10	TONNERRE	Ecoles des Lices	16:20	11:35
YROUERRE - Abri rue de l'Orangerie				TONNERRE - Les Mulots	Arrêts déplacés à l'entrée d'Yrouerre au croisement des D51 et D144	16:32	11:47
VIVIERS	Cimetière	08:30	08:15	YROUERRE - Abri rue de l'Orangerie			
TONNERRE	Fontaine Géry	08:34	08:19	VIVIERS	Cimetière	16:37	11:52
TONNERRE	Ecoles des Lices	08:40	08:25	TONNERRE	Fontaine Géry	16:41	11:56

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 474

Aller		L M J V	Me	Retour		L M J V	Me
TONNERRE	Les Mulots (ancienne école)	08:20	08:05	TONNERRE	Ecoles des Lices	16:20	11:35
YROUERRE	Abri rue de l'Orangerie	08:25	08:10	TONNERRE	Les Mulots (ancienne école)	16:28	11:42
VIVIERS	Cimetière	08:30	08:15	YROUERRE	Abri rue de l'Orangerie	16:33	11:47
TONNERRE	Fontaine Géry	08:34	08:19	VIVIERS	Cimetière	16:38	11:52
TONNERRE	Ecoles des Lices	08:40	08:25	TONNERRE	Fontaine Géry	16:42	11:56

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY

Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental <http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 611

Aller		L M J V	Retour		L M J V	Me
ROFFEY	Eglise	08:09	TRONCHOY	Ecole primaire	15:45	11:25
TRONCHOY	Ecole	08:15	CHENEY	Abri rue St Germain	15:50	11:30
CHENEY	Abri rue St Germain	08:20	DANNEMOINE	Ecole primaire	16:00	11:40
DANNEMOINE	Ecole maternelle	08:25	DANNEMOINE	Ecole maternelle	16:05	11:45
DANNEMOINE	Ecole primaire	08:30	ROFFEY	Eglise	16:15	11:55

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
 Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
 Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 614

Aller		LMJV	Retour		LMJV	Me
DANNEMOINE	Ecole maternelle et garderie	08:05	TRONCHOY	Ecole	15:45	11:25
CHENEY	Abri rue St Germain	08:10	CHENEY	Abri rue St Germain	15:50	11:30
TRONCHOY	Ecole	08:15	DANNEMOINE	Ecole primaire	16:00	11:40
CHENEY	Abri rue St Germain	08:20	DANNEMOINE	Ecole maternelle et garderie	16:05	11:45
DANNEMOINE	Ecole maternelle	08:25	CHENEY	Abri rue St Germain	16:10	11:50
DANNEMOINE	Ecole primaire	08:30	TRONCHOY	Ecole	16:15	11:55

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.



Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"
Personne en charge du transport scolaire : Emeline DUPLESSY
Bâtiment Le Sémaphore – 2 avenue de la Gare – 89700 TONNERRE
Tél : 03.86.54.86.11 – Fax : 03.86.55.11.38 – E-mail : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Nous vous invitons :

- à rappeler à votre enfant les consignes de sécurité figurant au dos du courrier du Conseil Départemental qui accompagne la carte de bus,
- à prendre connaissance du **NOUVEAU** code de bonne conduite disponible sur le site Internet du Conseil Départemental
<http://www.yonne.com/Sports-et-Jeunesse/Transports-scolaires/Vie-a-bord-du-vehicule>.

Horaires de départ du bus - Année scolaire 2017 - 2018

CIRCUIT N° 618						
Aller		L M Me J V	Retour		L M J V	Me
AISY SUR ARMANÇON	Place de l'école	08:10	NUITS SUR ARMANÇON	Ecole	16:35	11:48
PERRIGNY SUR ARMANÇON	Monument	08:17	RAVIERES	Ecole maternelle	16:49	11:57
CRY SUR ARMANÇON	Ecole	08:24	RAVIERES	Ecole élémentaire	16:53	12:01
NUITS SUR ARMANÇON	Place de la gare	08:34	NUITS SUR ARMANÇON	Place de la Gare	17:00	12:08
RAVIERES	Ecole maternelle	08:41	CRY SUR ARMANÇON	Ecole	17:10	12:18
RAVIERES	Ecole élémentaire	08:43	PERRIGNY SUR ARMANÇON	Monument	17:17	12:25
NUITS SUR ARMANÇON	Ecole	08:50	AISY SUR ARMANÇON	Place de l'école	17:26	12:34

Document édité le : 31 août 2017



- Les enfants devront être présents au point de montée **5 minutes** avant l'horaire de départ du bus.
- Seuls les élèves munis de leur carte de transports scolaires peuvent accéder au bus.
- Les enfants sont autorisés à monter et à descendre du bus **uniquement** au point d'arrêt précisé sur leur carte.

Les cartes seront envoyées en mairie très prochainement.
L'obligation de présenter la carte au chauffeur est fixée au 18 septembre 2017.
A cette date, les élèves n'ayant pas encore reçu leur carte pourront monter dans les cars uniquement s'ils figurent sur les listings du Service des Transports fournis aux chauffeurs.